

S'adresse à la communauté étudiante du B.Sc. en écologie, régime régulier ou coopératif.

## Régime Régulier et Régime COOP

### Activités pédagogiques obligatoires (12 crédits)

Session 1		Automne
ECL 115	Faune et flore du Québec I	1
ECL 116	Initiation à l'écologie de terrain	1
Session 2		Hiver
ECL 117	Faune et flore du Québec II	2
Session 4		Été
ECL 215	Méthodes de terrain I (ECL 115, ECL 117)	3
Session 5 (COOP) ou Session 6 (Régulier)		Hiver
ECL 216	Méthode de terrain II (ECL 215)	2
Session 6 (COOP) ou Session 5 (Régulier)		Automne
ECL 315	Évaluation environnementale	3

## Le régime coopératif

### RÉGIME DES ÉTUDES

Régime régulier à temps partiel. Le régime du microprogramme est lié au régime du baccalauréat en écologie, régulier ou coopératif.

### MODALITÉS DU RÉGIME COOPÉRATIF

Normalement, selon le trimestre où l'étudiante ou l'étudiant s'inscrit en première session, l'agencement des sessions d'études (S) et des stages de travail (T) est le suivant:

	1 <sup>re</sup> année			2 <sup>e</sup> année			3 <sup>e</sup> année			4 <sup>e</sup> année			
Régimes	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT	HIV	ÉTÉ	AUT
Régulier	S1	S2		S3		S4	S5	S6					
Coopératif	S1	S2	T1	S3	T2	S4	T3	S5		S6			
Régulier		S1*		S2	S3		S4		S5	S6	S7		
Coopératif		S1*		S2	S3	T1	S4	T2	S5	T3	S6		S7

\* L'inscription au trimestre d'hiver implique sept sessions d'études plutôt que six.

## Autres renseignements

Ce document indique les sessions où sont normalement offerts les cours (Automne, Hiver ou Été).

( ) indiquent les cours préalables

[ ] indiquent les cours concomitants

{ } indiquent les cours antérieurs (suivis, pas nécessairement réussis)

Les cours barrés ne sont pas offerts pendant l'année en cours.

Les programmations et disponibilité des cours sont sujettes à changement sans préavis. Un nombre limité d'inscriptions (<15) à des cours à option peut entraîner l'annulation de ceux-ci.